

REGION

28/06/2016

AGRICULTURE

L'apiculteur face aux menaces

Les pesticides des néonicotinoïdes sont désignés comme les premiers tueurs d'abeilles. L'apiculteur n'est pas du tout fan des insecticides mais il pointe d'autres menaces.

NICOLAS TOTET



Dominique Charpentier,
apiculteur professionnel, près de
ses ruches à Thiescourt dans
l'Oise.

Où l'on reparle des néonicotinoïdes. Des écologistes et scientifiques voudraient définitivement le bannir du vocabulaire mais aussi et surtout des pratiques agricoles. La loi Biodiversité votée d'une courte majorité la semaine dernière à l'Assemblée nationale en prend le chemin. Sauf que le débat contradictoire reste clivant.

Les insecticides luttent contre la bruche et la mouche blanche, deux calamités parmi d'autres pour les agriculteurs. Mais les pesticides néonicotinoïdes sont aussi suspectés de tuer des abeilles en nombre. Les restrictions sur l'utilisation de ces substances se sont accélérées en 2013, après les études de l'EFSA.

L'autorité européenne de sécurité des aliments confirme que l'application de néonicotinoïdes, sous forme de pulvérisation foliaire (sur feuilles), constitue un risque pour les abeilles. Les trois substances sont aussi appliquées en traitement

de semences et de nouvelles évaluations scientifiques seront publiées en janvier 2017.

« *C'est clair que je n'ai pas envie de manger des néonicotinoïdes au petit déjeuner* », ironise Dominique Charpentier. Apiculteur professionnel à Thiescourt dans l'Oise, il est l'un des trois fondateurs en 1999 de l'association apiculteurs professionnels en pays Nord-Picardie hébergée au sein de la Chambre d'agriculture. Ils sont une trentaine en mono-activité sur la grande région. Dominique Charpentier possède entre 400 et 450 colonies en production et il est actuellement, comme ses confrères professionnels et amateurs, en pleine période dite de miellée. C'est le pic d'activité et de production de nectar. « *La miellée d'été ne s'annonce pas sensationnelle. À cause des violents orages, j'ai même des ruches actuellement inaccessibles* », déplorait l'apiculteur isarien le vendredi 24 juin.

LE VARROA PREMIÈRE MENACE

S'il ne sous-estime pas la menace des néonicotinoïdes sur ses butineuses, il ne cache pas non plus les autres atteintes. « *D'abord, les abeilles ne vont ni sur le blé, l'orge, la pomme de terre et la betterave, mais sur les plantes mellifères, comme le colza, la luzerne et le tournesol* », rappelle en préambule l'apiculteur.

Il garde en mémoire les ravages sur les abeilles en région Centre du Gauchon lors de traitement des semences de tournesol jusqu'à la suspension de son usage en 1999 par le ministère de l'Agriculture.

Dominique Charpentier évoque aussi un autre souvenir bien plus récent qui atteste des attaques variées sur les abeilles. « *Un collègue du sud de l'Aisne a perdu 26 de ses 27 ruches en juin 2014, à cause d'un pesticide, le pyréthrine, appliqué sur féverole* », raconte-t-il.

« *Le déclin des populations d'abeilles est multifactoriel* », confirme José Tarazona, directeur du département pesticides au sein de l'Efsa et cité par l'AFP. La météo est parfois responsable de la surmortalité des abeilles, sans oublier le frelon asiatique en expansion en France et qui sévit en particulier au mois d'août.

Pour Dominique Charpentier, le principal agresseur des abeilles reste le Varroa. « *Je me bats depuis trente ans entre août et octobre contre ce parasite qui se reproduit sur les larves. Il est arrivé d'Asie du sud-est. Cet acarien affaiblit sans arrêt la ruche, en une saison ou sur trois ans.* » L'apiculteur souhaiterait que des recherches scientifiques et des moyens soient davantage consacrés à la lutte contre cet acarien ravageur.

L'association de l'apiculteur participe à des essais agronomiques avec l'INRA, notamment sur la pollinisation du colza. Une étude a été menée la semaine dernière dans l'Aisne sur six parcelles à Monceau-le-Neuf et Nouvion-le-Catillon. « *Nous cherchons à déterminer l'impact positif ou négatif de l'activité butinage sur la production du colza d'hiver, sur le rendement et la qualité de la teneur en*

huile, indique l'ingénieur de l'INRA Bernard Vessièrre. C'est une question essentielle sur laquelle nous n'avons pas de réponse fiable pour le moment ».

La copie, la reproduction et la diffusion sont soumis aux droits d'auteurs et nécessitent une déclaration préalable, conformément aux dispositions du code de la propriété intellectuelle. (Art L.335-2 et L.335.3)